VILLE DE BRUXELLES

Cabinet de M. Pinxteren



STAD BRUSSEL

Kabinet van Dhr. Pinxteren

Réf. Farde e-Assemblées : 2277239

 N° OJ: 32

Projet d'Arrêté - Conseil du 07/10/2019

Objet : Charte de la Participation Citoyenne.

Le Conseil communal,

Considérant que 9 rencontres de quartier ont été organisées pour faire un état de lieu des préoccupations des citoyens et rencontrer le nouveau Collège;

Considérant que le 15 juin 2019 a eu lieu la Rencontre des Brusseleirs qui visait à approfondir les réflexions, renforcer le dialogue avec les Bruxellois et développer les outils nécessaires pour une Ville co-construite;

Considérant qu'une consultation numérique a été faite pour renforcer ce processus;

Considérant que ces 3 types de consultations ont permis d'identifier les priorités de travail pour les années à venir qui se traduiront dans une charte de la participation citoyenne;

Considérant que cette charte est un document évolutif qui engage la Ville de Bruxelles à l'écoute, au dialogue et à la transparence;

Considérant que par cette démarche, la Ville affirme sa volonté d'offrir un nouvel élan à la participation citoyenne en la dotant de nouveaux outils, de stimuler une culture interne de participation et de favoriser l'innovation sociale pour co-construire une ville internationale, apaisée et solidaire.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté:

Article unique : d'approuver la signature de la Charte par le Bourgmestre et l'Echevin de la Participation Citoyenne.

Annexes:

